



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juillet 2026 – 19H00**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 juillet 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Sandra LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU

Mme Emmanuelle BEIGNON donne pouvoir à Emmanuel ANGOT

M. Jean Marie MAHIEU donne pouvoir à Mme Laure DENIS

Était absent et excusé : M. Eddy LEFORTIER

Quorum : 8.

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 14

Présence d'Isabelle RAMBAUT, secrétaire générale de mairie et de Jean-Paul BARDOU, journaliste.

ORDRE DU JOUR

- * **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 ;**
- * **Tarifs garderie à compter du 01 septembre 2026 ;**
- * **Fixation du loyer du logement communal situé 12, impasse des Rouges Gorges ;**
- * **Fond de solidarité Logement : demande de subvention ;**
- * **Pré-Bocage Intercom : adoption du (RPQS) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2025 ;**
- * **Contrat d'apprentissage - Chargé de développement d'une structure sportive associative ;**
- Reporté après l'avis du CSTP**
- * **Lutte contre les frelons à pattes jaunes : prise en charge de la destruction des nids ;**

Questions diverses

- * **Présentation d'un atelier, en Mairie, en lien avec la territorialisation des espaces disponibles en densification et en extension, dans le cadre des procédures de modifications simplifiées des PLUi EST et OUEST.**
-

Désignation des secrétaires de séance ;

Mmes Karine FRANÇOIS et Pascale GASNIER-MENANTEAU sont désignées secrétaires de séance.

*Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 ;

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 30 juin 2026 : approuvé à l'unanimité.

*Tarifs garderie à compter du 01 septembre 2026 ;

Il revient au conseil municipal de voter les tarifs du service de garderie périscolaire.

Elle est actuellement gérée par l'ADMR de Carpiquet, qui facture aux parents les tarifs votés en conseil municipal. La garderie commence à 7h30 et termine à 18h45. Il y a 2 à 3 agents selon les jours. L'ADMR assure la facturation.

La subvention versée à l'ADMR sert à compenser la différence entre ce qui est facturé aux parents et le coût réel de ce service.

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2022.

Evolution des heures de garde de 2021 à 2025

	Jours	Matin		Après-midi	Nombre d'heures de garde total sur la journée
		Nb H garde		Nb H garde	
2022	140	4214,77	142	7378,88	11593,65
2023	142	4954,25	142	9470,25	14424,5
2024	138	5073,98	138	10453,55	15527,52
2025	136	5068,63	136	9661,5	14730,13

EN 2025

Prix payé par les parents selon les tarifs de garderie fixés par la commune	18 473 €
Coût total de l'ADMR pour le service de garderie	42 297 €
Subvention versée par la commune à l'ADMR pour financer le service de garderie	23 729 €

D'après Mme GUÉRIN de l'ADMR, le coût du goûter a bien augmenté. Sachant qu'une heure de nounou équivaut à environ 4 € sans le goûter.

A ce jour les tarifs en vigueur sont de :

De 7h30 à 8h00	1 €
De 8h00 à 8h40	1 €
De 16h20 à 17h20 (goûter inclus)	2 €
De 17h20 à 18h00	1 €
De 18h00 à 18h45	1 €

Fréquentation moyenne de la garderie en 2025 = 28,55 enfants / matin et 31 enfants / après-midi.

Il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit, à compter du 01/09/2026 (toute heure entamée est due) :

De 7h30 à 8h00	1,30 €
De 8h00 à 8h40	1,30 €
De 16h20 à 17h20 (goûter inclus)	2,50 €
De 17h20 à 18h00	1,30 €
De 18h00 à 18h45	1,30 €

Estimation

28,55 enfants/matin X 0,60 cents d'augmentation/matin X 136 jours de garderie/an = 2329,68 €.

31 enfants/après-midi X 1,10 € d'augmentation/après-midi X 136 jours de garderie/an = 4637,60 €.

ESTIMATION POUR 2026 SUR LA BASE DE FRÉQUENTATION DE 2025

Prix payé par les parents selon les tarifs de garderie fixés par la commune	18 473 € + 2329 € + 4637 € = 25 439 €
Coût total de l'ADMR pour le service de garderie	42 297 €
Subvention versée par la commune à l'ADMR pour financer le service de garderie	23 729 € - 2329 € - 4637 € = 17 033 €

Pour une journée complète cela représente une augmentation de 1,70€ par jour. Il serait préférable d'envisager une augmentation annuelle moins importante à l'avenir, par exemple 10 centimes ou de se baser sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

➤ Vote = Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

***Fixation du loyer du logement communal situé 12, impasse des Rouges Gorges ;**

Un préavis a été donné au 12 septembre 2026 par le locataire actuel du logement communal situé au 12 impasse des Rouges Gorges dans le lotissement des Pommiers. Le Maire montre où sont situés les 4 logements communaux de ce lotissement sur la carte murale.

Ces logements ont fait l'objet de travaux (isolation des combles, VMC neuves, nouveaux radiateurs moins énergivores) et sont en bon état. Reste la révision des toitures et le nettoyage des façades à programmer.

Laure DENIS demande si les locataires effectuent l'entretien de leur VMC : à rajouter dans le bail.

Le montant actuel du loyer est de 647,87€ et de 642 à 650€ pour les autres logements communaux du lotissement. Il est proposé d'actualiser le montant du loyer de ce logement et de l'aligner sur le dernier attribué en date à savoir **650€**. Montant de la caution : 1 mois de loyer.

➤ Vote = Pour : 13 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix

***Fond de solidarité Logement : demande de subvention ;**

Le Conseil départemental nous a sollicité pour une participation sur la base de 0,17 €/hab pour l'année 2026. Les années précédentes, Cahagnes contribuait pour 80 € en 2024 et 80 € en 2023.

Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** est un dispositif départemental destiné à aider les personnes et familles en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Le FSL est un outil de solidarité qui vise à prévenir les difficultés liées au logement. Il aide les ménages les plus fragiles à conserver ou retrouver un logement, tout en soutenant les communes et les bailleurs dans la gestion des situations d'impayés. Il est financé collectivement par le Département et différents partenaires locaux.

À quoi sert le FSL ?

Le FSL permet d'accorder des aides financières, sous forme de subventions ou de prêts, afin de :

- faciliter l'accès à un logement (dépôt de garantie, premier loyer, etc.) ;
- éviter les expulsions en aidant au règlement des dettes de loyer ;
- accompagner les ménages en difficulté grâce à un accompagnement social lié au logement.

Quelques chiffres présentés dans le courrier :

En **2025**, le FSL dans le Calvados a permis :

- **879 aides** pour l'accès ou le maintien dans le logement, représentant **633 138 €** ;
- **1 502 000 €** consacrés à l'accompagnement social, dont **798 800 €** pour des dispositifs d'intermédiation locative.

Comment est financé le FSL ?

Le fonds est principalement financé par le **Département du Calvados**, mais il reçoit également des contributions de :

- communes ;
- bailleurs sociaux ;
- CAF ;
- MSA.

En 2026 le Département prévoit une participation de **1 295 000 €**, plus de **141 communes** participent au financement du FSL pour un total de **69 845 €**.

Intérêt pour les communes :

Le courrier rappelle qu'une commune qui contribue au FSL bénéficie d'un avantage : les **dettes de loyers des logements communaux** peuvent être prises en charge à **100 % par le FSL**, dans la limite de **4 000 €** par dossier. Prendre une assurance reviendrait plus cher.

Il est proposé d'accorder une subvention au titre du FSL pour l'année 2026 qui serait de **243,44 €** (0,17 € x 1432 habitants, chiffre communiqué par l'INSEE en décembre 2025).

➤ Vote = Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

*Pré-Bocage Intercom : adoption du (RPQS) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2025 ;

Le rapport présente le fonctionnement du service public de gestion des déchets sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, qui regroupe **27 communes** et **25 343 habitants**. La communauté de communes assure la **collecte** des déchets, tandis que leur **traitement** est confié au SEROC.

Les principaux chiffres de 2025 :

- **13 859 tonnes** de déchets collectées, soit **547 kg par habitant**.
- Répartition des principaux flux :
 - Ordures ménagères : **2 903 t** (114 kg/hab)
 - Recyclables : **1 629 t** (64 kg/hab)
 - Verre : **1 126 t** (44 kg/hab)
 - Déchets verts : **2 748 t**
 - Déchèteries (hors gravats) : **5 453 t**.

L'année 2025 a été marquée par une forte activité de **prévention** :

- **43 animations scolaires** dans 7 écoles (761 élèves sensibilisés).
- **31 nouveaux sites** de compostage collectif installés.

- **297 composteurs individuels** distribués.
- Organisation d'ateliers, formations et accompagnement d'éco-événements.

Collecte et déchèteries

Le service repose sur :

- collecte des ordures ménagères en **bacs pucés** ;
- collecte des emballages en **sacs jaunes** ;
- 82 points d'apport volontaire pour le verre et d'autres déchets spécifiques.

Les déchèteries ont enregistré :

- **59 885 visites** en 2025 (+5,8 % par rapport à 2024) ;
- **8 201 tonnes** déposées (+2,8 %).

Évolution des déchets

Les performances restent globalement stables :

Flux	Kg/hab/an 2022	Kg/hab/an 2023	Kg/hab/an 2024	Kg/hab/an 2025
Collecte des OM	117	111	114	115
Recyclables	60	66	75	64
Déchèterie	277	238	342	324

Le rapport rappelle également que les **erreurs de tri** représentent encore un coût important : les déchets mal triés sont enfouis et génèrent des frais supplémentaires pour la collectivité.

Situation financière

Les dépenses du service atteignent :

- **3,43 M€** de charges ;
- **1,03 M€** de recettes (vente de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides) ;
- **2,52 M€** de coût aidé ;
- **2,74 M€** financés par la redevance incitative (REOM), soit un taux de couverture de **109 %**.

Pourquoi la redevance augmente et ne diminuera pas ?

Les tarifs 2025 ont augmenté en raison de :

- la hausse des coûts de traitement ;
- l'augmentation de la taxe sur l'enfouissement, en forte progression depuis plusieurs années.

En parallèle, le nombre de levées incluses dans la redevance est réduit afin d'encourager la réduction des déchets.

Les principaux postes de dépenses

Les dépenses se répartissent principalement entre :

- **Transport et traitement : 1,72 M€** (premier poste de dépense).
- Collecte : **1,22 M€**.
- Prévention, pré-collecte et fonctionnement pour le reste.

Conclusion

Le rapport montre un service globalement performant et stable, avec une forte implication en matière de prévention et de tri. Toutefois, la gestion des déchets devient structurellement plus coûteuse sous l'effet :

- de l'augmentation des coûts de traitement,

- de la fiscalité environnementale (TGAP),
- des nouvelles exigences réglementaires.

Pré-Bocage Intercom indique poursuivre ses efforts d'optimisation afin de limiter autant que possible l'évolution de la redevance pour les usagers.

➤ Vote pour la prise d'acte du rapport = Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

*** Contrat d'apprentissage - Chargé de développement d'une structure sportive associative ;**

Reporté car l'avis du centre de gestion est nécessaire. Prochain CST le 22 septembre.

*** Lutte contre les frelons à pattes jaunes : prise en charge de la destruction des nids;**

Isabelle RAMBAUT explique aux élus les différents cas de figures possibles : prise en charge à 100% par la commune, prise en charge partielle ou aucune prise en charge, en détaillant les procédures à suivre dans chaque cas.

Il s'avère que la prise en charge partielle est complexe, pas nécessairement équitable en cas de refus de paiement et très lourde administrativement.

L'absence de prise en charge quant à elle, risque de rendre caduque la campagne d'éradication du frelon à pattes jaunes.

La solution la plus simple est la prise en charge totale par la commune même si nous avons conscience du coût élevé. Il est ainsi proposé de prendre en charge uniquement la destruction des nids secondaires, sans déterminer de période précise et à condition de faire appel à une entreprise agréée par la FREDON, au moins jusqu'à la fin de notre convention le 31 décembre 2026.

La destruction des nids primaires reste à la charge des habitants, il convient de poursuivre la campagne de prévention auprès de la population et de faire un bilan après fin novembre.

Emmanuel ANGOT demande qu'une communication sur la prise en charge soit faite.

➤ Vote pour la prise en charge à 100% = Pour : 12 voix, Contre : 2 voix (Sandra LEMARCHAND et Philippe LEMARDELÉ favorables à une prise en charge partielle 70% par la commune et 30% par l'administré), Abstention : 0 voix

Départ d'Isabelle RAMBAUT à 20h52.

*** Questions diverses**

➤ Présentation d'un atelier, en Mairie, en lien avec la territorialisation des espaces disponibles en densification et en extension, dans le cadre des procédures de modifications simplifiées des PLUi EST et OUEST.

Sébastien KOSLOFF nous fait un retour sur la commission urbanisme de PBI du 9 juillet dernier et nous indique qu'un atelier de 3 heures sera proposé à Cahagnes le 1^{er} décembre à 14h. : le Maire, Jean-Claude DUHAMEL, Emmanuel ANGOT et lui-même participeront.

➤ ex-cidrerie et presbytère : demande de visite de SOLIHA Normandie sur sites le 28 juillet à 10h.

➤ Dates prochains conseils : 1^{er} septembre à 19h et 29 septembre à 19h

➤ Plan d'eau : l'OFB a contacté le Maire en raison du niveau très bas du 1er étang et des poissons en difficulté. Voir si l'on peut mettre un bouchon pour que l'eau ne s'évacue pas dans le 2e étang. Le Maire nous informe de la possibilité de bénéficier d'une étude par PBI qui nous permettrait d'envisager le réaménagement d'un étang en zone humide et assurer une continuité écologique (idem Grimbosq, Château de Falaise). La Seulles s'assèche et le niveau d'eau des étangs baisse toujours davantage chaque année, il va falloir trouver une solution pour les années à venir.

➤ Chalet : Jean-Claude DUHAMEL a géré le problème de fuite d'eau qui a été signalé par la SAUR. Un compteur indépendant du camping a été posé, la remise en eau a été faite.

➤ Camping : toujours pas de réponse de Trévières suite à notre sollicitation sur les conseils de Mme DROUET.

➤ Cérémonie du Mondant et accueil de la délégation anglaise : prendre le drapeau anglais, gerbe commandée, remise des clés du gîte par Jean-Claude le vendredi à leur arrivée, dîner le samedi soir avec les élus (Guillaume, Jean-Claude et Pascale), présence de Sébastien à l'apéritif. Karine se charge des commandes auprès du Proxi. Messe le dimanche à 9h30 et recueillement au cimetière + pot (voir lieu en fonction de la météo). Prévoir discours. Tour de table pour la présence des élus à la cérémonie.

➤ Commission cimetière : s'est réunie le 15 juillet à l'initiative de Sébastien avec Marion, Mickaël, Nathalie et Philippe.

Sujets évoqués :

Propreté : 1 jour d'entretien par semaine ne suffit pas. Prendre la personne de la BACER 3 jours par semaine pendant 2 semaines pour rattraper le retard (bruleur en panne) et repartir sur de bonnes bases. Envisager une journée citoyenne ? Végétaliser ?

Règlement : à revoir et adapter. Recensement des tombes abandonnées.

Formation : possible d'organiser à la mairie si au moins 4 élus intéressés.

Prochaine réunion 15 septembre à 18h.

➤ Projet Chappelle Notre Dame de Lourdes : l'ACHC souhaite installer une structure métallique pour rappeler l'emplacement de l'ancienne chapelle dont les 150 ans d'inauguration auront lieu en octobre prochain. L'objectif est d'entourer la sépulture et de créer une roseraie à la place du buisson actuel.

Séance levée à 22h04.

Procès-verbal approuvé le 01 septembre 2026 et publié sur le site internet le 07 septembre 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Karine FRANÇOIS et Pascale GASNIER-MENANTEAU.

